Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

LES RANDONNEURS DE L'EST VAROIS
Maison des associations
213 rue de la Soleillette
83700 SAINT-RAPHAËL
06 44 26 47 17

NOTICE D'INFORMATION

Saint-Raphaël le 15 juin 2026

SEJOUR FFR N° 020943 A CAUTERETS DE 8J/7N
DU 12 JUIN 2027 AU 19 JUIN 2027
PRIX PAR PERSONNE : 950 €

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 50, au minimum 42 personnes
Dates : du 12 juin au 19 juin 2027.
Déplacements : Car

PROGRAMME :
Jour 1 : Les participants, munis de leur pique-nique sont attendus le 12 juin 2027 rue Henri Vadon à FREJUS (83600) avec bagages et matériel étiquetés pour un départ dont l'horaire sera fixé ultérieurement.
Jour 2, 3, 4 et 6, 7 : Randonnées pédestres pour 3 niveaux de difficulté,
Jour 5 : Journée touristique avec visite des grottes de Betharram le matin et après-midi libre à Lourdes,
Jour 8 : fin de séjour. Après le petit-déjeuner, départ pour FREJUS.

HEBERGEMENT :
L'hébergement sera assuré par le Village vacances Le Domaine de Pyrène, 49 Av. du Mamelon Vert Cauterets (65110) qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi pour ceux qui le souhaitent.

COUT DU SEJOUR
Le coût du séjour est fixé à **950 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète,en chambre double.

- **Ce prix comprend :**
 - Le transport en car de tourisme
 - La pension du dîner du 1er jour au déjeuner (panier-repas) du dernier jour (8ème)
 - Les boissons aux repas (vin et eau)
 - La journée touristique
 - Divers pourboires

- **Ne sont pas compris :**
 - La fourniture du pique-nique du premier jour
 - Les dépenses personnelles.

- Les assurances facultatives (annulation, interruption),
- Supplément chambre individuelle (147 €)
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :
Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 11-10-26 à 19 h auprès de la personne chargée des inscriptions séjours uniquement par SMS au 07 81 16 92 30. (Inscriptions prises par ordre d'arrivée des SMS).

Dès validation par le Correspondant Tourisme, cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 200 € (chèque à l'ordre du R.E.V) ou par carte bancaire sur la plate-forme HELLO ASSO directement sur le site du club

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 octobre 2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. L'acompte de réservation sera affecté au règlement du séjour ;
Envoi possible du bulletin d'inscription et du bulletin d'assurance par email à Christine@REV83.onmicrosoft.com ou remis lors de la réunion mensuelle du 15/10/2026 ou adressé à la Maison des Associations de Saint-Raphaël (213 rue de la Soleillette) au plus tard le 31/10/26.

ASSURANCES FACULTATIVES :
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin individuel de souscription assurances disponible sur le site. Les options assurance annulation et chambre individuelle sont à régler la préinscription.

PAIEMENTS :

- Acompte de 200 € à la préinscription après validation du correspondant tourisme. Date limite 22-10-2026.
- Solde du séjour soit par Chèque bancaire :
 3 chèques de 250 € à l'ordre du REV datés du jour de l'émission et qui seront encaissés au 15/03/27 -15/04/27 - 15/05/27 (à joindre obligatoirement au dossier). Si vous souscrivez l'assurance annulation facultative ; ajoutez le montant de celle-ci au chèque du mois d'octobre 2026.
- Soit par Carte bancaire :
 Sur la plate-forme HELLO ASSO. Voir le lien sur notre site www.rev83.org (suivre les indications concernant les dates des échéances sous l'onglet du séjour CAUTERETS)

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :
Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

1. Annulation faite avant le 12/03/27 : restitution des sommes versées avec une retenue du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
2. Annulation faite entre le 13/03/27 et le12/05/27 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30€ pour frais de dossier ainsi que le montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
3. Annulation à compter du 13/05/27 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :
Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

A noter qu'une réunion d'information aura lieu pour bénéficier d'un tarif pour les forfaits de remontées mécaniques et organiser l'encadrement des randos raquettes pour les personnes intéressées ; la date de cette réunion vous sera communiquée ultérieurement.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site du REV83 sous l'onglet séjour CAUTERETS